

(Mise à jour 31/10/19)

☺ **Article 1** - Objectifs

Offrir aux vétérans du Comité une épreuve permettant de qualifier les équipes pour l'échelon régional.

☺ **Article 2** - Caractéristiques générales

Les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Tennis de Table.

Echelon concerné :

- Niveau départemental ;
- Les joueurs et les joueuses appartiennent aux catégories vétérans.

Qualifications :

- La Coupe Nationale Vétérans, niveau départemental, est réservée aux joueurs et aux joueuses licenciés(es) à la FFTT, licence traditionnelle et âgés(es) de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Inscriptions :

- Les Clubs inscriront leur(s) équipe(s) à partir des imprimés joints au présent règlement.
- Les inscriptions seront closes le 15 novembre afin de procéder à la gestion informatique et sportive de l'épreuve.
- Le coût des engagements sera réglé par les clubs dès les inscriptions.
- En cas de forfait, chaque équipe se verra infliger, une pénalité financière de 10 €.
- Les courriers d'inscription parviendront dans les Clubs, au minimum, 3 semaines avant la date de l'épreuve.
- Il est possible de constituer une équipe de deux joueurs (es) d'un même département et des clubs différents à la condition que chacune des ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie.

Formule de la compétition :

- Les rencontres ont lieu en cinq parties (4 simples et 1 double) selon l'article 9, chapitre 2, titre 6, Coupe Nationale Vétérans, des règlements sportifs.
- Le juge arbitre, sous couvert de la Commission Sportive se réserve le droit de modifier le nombre de manches en fonction du nombre de participants.
- La rencontre se déroule au score acquis.

Tableaux :

Tableaux	Caractéristiques
A	Plus de 40 ans au 1 ^{er} janvier de la saison en cours.
B	Plus de 50 ans au 1 ^{er} janvier de la saison en cours.
C	Plus de 60 ans au 1 ^{er} janvier de la saison en cours.

Composition des équipes :

- Le(s) Club(s) (maximum 2 clubs) désignent pour chaque équipe engagée deux joueurs(e) au minimum et quatre joueurs (es) au maximum.
- Un même joueur ne peut faire partie que d'une équipe.
- Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.
- Une équipe peut être composée indifféremment de messieurs, de dames ou être mixte.
- Chacun des 4 joueurs (es) peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.
- **Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux Clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.**
- Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B.
- Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

Déroulement de la compétition :

- Les équipes sont réparties en poules de 3 maximums. En fonction du nombre d'équipes engagées le juge arbitre sous couvert de la Commission Sportive se réserve le droit de modifier cette formule.
- Les poules sont constituées en tenant compte des points licences des joueurs (es).

Classements :

- Feuille de rencontre : le décompte des points est défini de la façon suivante : dans chaque rencontre un point est attribué par partie, de simple ou de double, gagnée. L'addition des points-parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre.
- Les points-rencontres suivants sont attribués :
 - Une victoire : 3 points ;
 - Une défaite : 1 point ;
 - Une défaite par forfait ou pénalité : 0 point.

☺ **ARTICLE 3** - Conditions matérielles

Nombre de tables :

La rencontre se déroule sur deux tables.

☺ **ARTICLE 4** - Arbitrage

Les joueurs et les joueuses s'arbitrent entre-eux.
